

9.7.97
8.7.97
Le Maire



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 1997
DELIBERATION N° 97/06/215
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE
DE L'ASSAINISSEMENT - ANNEE 1996

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Jeannine GRENOT, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 1996, dressé par M. DUPONT-AIGNAN, Maire de la commune de YERRES, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

A la majorité des voix (1 abstention : M. GAUTHIER)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi en mouvements réels :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 1995		889 913,17	1 410 006,54		520 093,37	
Opérations de l'exercice	2 114 121,88	1 045 881,31	2 031 554,10	3 783 639,65	4 145 675,98	4 829 520,96
Totaux	2 114 121,88	1 935 794,48	3 441 560,64	3 783 639,65	4 665 769,35	4 829 520,96
Résultats de clôture	178 327,40			342 079,010		163 751,61
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	178 327,40			342 079,01		163 751,61
Résultats définitifs	178 327,40			342 079,01		163 751,61

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

